

Deuxième publication

1. *Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme:*  
**PERROT DUVAL MANAGEMENT SA, Coppet**
2. *Valeur nominale du capital-actions jusqu'à présent:*  
CHF 1'300'000
3. *Nouvelle valeur nominale du capital-actions:*  
CHF 100'000
4. *Décision de réduction par:* l'assemblée générale extraordinaire
5. *Date de la décision:* 18.04.2007
6. *Echéance de préavis des créances:* **02.07.2007**
7. *Adresse pour la déclaration des créances:*  
PERROT DUVAL MANAGEMENT SA, place de la Gare 5,  
1296 Coppet
8. *Indication: Les créanciers peuvent annoncer leurs créances pour obtenir un paiement ou des sûretés.*
9. *Remarques:* La réduction du capital-actions s'effectuera par la destruction de 1200 actions nominales au porteur de CHF 1'000.- chacune et par l'utilisation du montant de la réduction pour la compensation du bilan négatif ainsi que par une note de crédit sur le compte courant des actionnaires. Un rapport de révision spécial a constaté que, conformément aux dispositions de l'art. 732 CO, les créances sont entièrement couvertes par le capital-actions réduit.

Peter Georg Studer, Anwaltskanzlei und Notariat  
6301 Zug

(03907482)